



**Procès-verbal de la séance ordinaire  
du Conseil général de la Ville de Boudry  
du vendredi 16 février 2018**

La séance du Conseil général, réuni à la salle polyvalente des Buchilles, à 19h00, est ouverte et présidée par M. K. Atchade, président.

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 - correspondance
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 ayant pour objet le remplacement des portes de classes à l'étage ainsi que les luminaires dans une classe au collège des Esserts
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la rénovation d'une classe ainsi que les WC sur un étage de l'aile est du collège de Vauvilliers
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la pose d'une climatisation en toiture de la crèche des Addoz 21a
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour entamer la révision du plan d'aménagement local (PAL)
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 130'000.00 ayant pour objet l'assainissement d'armoires électriques à basse tension et l'installation de compartiments supplémentaires pour l'éclairage public.
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'400'000.00 ayant pour cadre un programme d'entretien des routes sur le territoire communal
9. Rapport du Conseil communal en réponse à la motion déposée par le groupe PLR intitulée "participer au programme Easyvote"
10. Informations du Conseil communal
11. Questions

Le président ouvre la séance en présentant ses meilleurs vœux à toute l'assemblée pour cette première rencontre de 2018. Il dit que même si c'est un peu tard, il souhaite une bonne santé à tout le monde. Il adresse un message particulier à l'attention du conseiller communal M. J.-M. Buschini qui est convalescent. Son pronostic vital n'est plus en jeu et, au nom de tous, il lui souhaite un prompt rétablissement. Il propose de lui dédicacer cette séance. Il demande à sa famille de lui transmettre que le Conseil général est de tout cœur avec lui. Il souhaite un joyeux anniversaire à M. B. Geiser. (Applaudissements). Finalement, il adresse un mot, en son nom et au nom de tout le bureau, à tout le personnel administratif, à tous les employés de la Commune, femme comme homme, pour tout le travail qu'ils accomplissent au quotidien pour la bonne marche de la Ville de Boudry.

## 1. Appel

25 conseillers sont présents. Mmes A. Fivaz Meisterhans, C. Vogel Oberlin, C. Maspoli, ainsi que MM. D. Aubry, S. Keller, F. Kistler, A. Mary, D. Keller, D. Barrigon et P. Vaudroz sont excusés. Mme E. Bove Righini et M. M. Abdelkerim sont absents.

MM. P.-A. Cachelin, A. Servais et S. Agbaro arriveront en cours de séance. Leur arrivée est mentionnée, ainsi que la modification du nombre de présents et de la majorité absolue.

La majorité absolue est fixée à 13.

## 2. Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 - correspondance

M. D. Schürch a une correction à apporter au sujet de ses propos en page 10, tout en bas. Il est écrit qu'il a dit que les personnes incriminées au canton dans un centre comme celui de Perreux sont demandeurs d'asile et reçoivent l'aide matérielle. S'il a dit cela, c'est absolument faux ! Le centre de Perreux est un centre fédéral et ces gens ne reçoivent pas l'aide matérielle.

Moyennant ce correctif, au vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Lecture d'une lettre de Mme Chantal Borel Fasanella, datée du 31 janvier 2018, au sujet de nombreux actes de vandalisme et d'incivilités à Boudry.

Lecture de la réponse qui lui a été adressée par le Conseil communal en date du 7 février 2018.

Lecture de la lettre de démission du Conseil général de M. L. Magnin, avec effet au 20 février 2018.

Au nom du tout le Conseil général, le président le remercie de son engagement. Il ajoute que la Commune de Boudry a eu la chance de collaborer aussi avec un de ses parents et peut donc remercier toute la famille Magnin. Il lui souhaite « bon vent » et le meilleur pour la suite. (Applaudissements)

**3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 ayant pour objet le remplacement des portes de classes à l'étage ainsi que les luminaires dans une classe au collège des Esserts**

M. D. Schürch donne une précision au sujet de la suppléance de M. J.-M. Buschini, excusé ce soir et qui ne sera pas là pendant quelques semaines en tout cas. Pour le dicastère, sports, culture et loisirs, c'est Mme M. Braghini qui le remplacera et pour le dicastère des bâtiments, c'est lui-même.

Au sujet de ce rapport, il dit qu'il fait partie des grands classiques de chaque année, car il faut faire un peu d'entretien dans chaque collège. Ici, il est remplacé des portes pour les rendre anti-feu. Un étage est déjà fait aux Esserts. L'éclairage est aussi systématiquement amélioré dans une classe par année, d'une part par esprit d'économie, mais aussi pour améliorer la lumière afin de permettre aux élèves de travailler dans de bonnes conditions.

Rapport de M. J. Buschini de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. B. Pedrazzini, au nom du PLR, déclare que ce rapport est dans la continuité des rénovations des classes au collège des Esserts. Même s'il y a eu quelques discussions quant aux prix des portes, le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. C. Moreau, au nom du PS, dit que ce rapport concerne le crédit de rénovation pour la continuation des travaux au collège des Esserts. Comme l'indique le préambule dudit rapport, il est identique à celui présenté en 2016 et en 2017. Le groupe socialiste va donc accepter ce rapport.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

M. P.-A. Cachelin arrive juste avant le début du point 4 à l'ordre du jour.  
Le nombre de conseillers présents est de 26, la majorité absolue est de 14.

**4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la rénovation d'une classe ainsi que les WC sur un étage de l'aile est du collège de Vauvilliers**

M. D. Schürch déclare que ce rapport est dans le même registre que le précédent. C'est de l'entretien courant et cela revient chaque année, à condition que la Commune en ait les moyens et c'est le cas. Il tient à préciser que ces rapports sont compris dans la planification des investissements. Il n'y a pas de surprise, ni quoi que ce soit d'urgent.

Rapport de M. J. Buschini de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. F. Ott, au nom du PLR, dit qu'il remercie les auteurs qui explique clairement la situation du collège de Vauvilliers qui date de 1972 et les travaux qui doivent être entrepris. Il est constitué d'une structure en bois. Il s'agit d'une suite logique. En effet, ce crédit de rénovation est le même que ceux acceptés en 2016 et 2017. Les travaux devraient par ailleurs améliorer le confort des utilisateurs et entraîner des économies d'énergie. Le montant de CHF 50'000.00 figure dans le budget 2018. Le groupe PLR accepte le rapport et le crédit d'engagement de CHF 50'000.00 à l'unanimité.

M. C. Moreau, au nom du PS, déclare que ce crédit de rénovation, comme le rapport précédent, est le même que ceux présentés en 2016 et 2017. C'est la continuation des travaux, c'est une nécessité, donc le groupe socialiste l'acceptera également.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

5. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la pose d'une climatisation en toiture de la crèche des Addoz 21a**

M. D. Schürch dit qu'il pense que la démonstration est faite entre les règles qui doivent être respectées dans une crèche et ce qui s'y passe vraiment. Il est vrai que l'année 2017 a été particulièrement chaude, mais ce n'est pas la première année où les températures sont trop élevées surtout dans la partie supérieure qui est une surface avec des petits volumes, juste sous le toit et très difficile à aérer. Il est donc indispensable, afin que les bébés ne se déshydratent pas, de trouver une solution rapidement et cette solution proposée dans le rapport de ce soir est la plus rapide.

Rapport de M. J. Buschini de la Commission de gestion et des finances. Quelques commissaires se sont interrogés sur les effets néfastes que peut avoir une climatisation sur les enfants. Par ailleurs d'autres se sont questionnés sur le prix par rapport à des climatisations pour d'autres objets installés dans d'autres communes. Finalement quelques-uns se sont aussi demandés s'il était utile de poser cette climatisation pour l'ensemble du bâtiment. Au vote, ce rapport a été accepté par six voix et une abstention.

M. C. Buschini, au nom du PLR, déclare que ce rapport de demande de crédit pour la pose d'une climatisation a trouvé un large écho favorable du PLR. Toutefois, ce rapport ne mentionne pas du tout l'état de l'isolation thermique en toiture. Il demande ce qu'il se passera lors du démontage-remontage de la climatisation pour isoler thermiquement ces toits. D'autre part les divers et imprévus ne sont pas à comptabiliser sur l'objet climatiseur et devraient être de CHF 1000.00 à tout casser.

M. Ch. Moreau, au nom du PS, dit que ce rapport a retenu toute son attention et en remercie les auteurs pour sa rédaction. Le montant peut paraître élevé pour une climatisation. Cependant, il en va du confort des utilisateurs de la crèche, car chacun a pu le constater, ces derniers temps l'été est chaud. Et les enfants sont sensibles aux températures, ils ont de la peine à se thermo régulariser, au contraire des adultes. Le risque de déshydratation est également plus élevé de par leur physiologie. Si le système est correctement programmé et utilisé, il n'y a aucun risque que les petites têtes blondes ne prennent froid, mais au contraire leur confort sera grandement amélioré, ainsi que pour les employés qui y travaillent. Vu les travaux à entreprendre et la qualité de la climatisation, le prix demandé s'explique. De plus, cette installation est une plus-value pour le bâtiment et les coûts seront reportés sur le loyer. Le groupe socialiste accepte ce rapport et vous invite à en faire de même.

M. B. Thomson, en son nom, souhaite faire une intervention. Vu l'état de sa voix ce soir et afin d'être bien compris, M. B. Geiser s'est proposé d'être son porte-parole.

M. B. Geiser, au nom de M. B. Thomson qui dit qu'il souhaite partager ses réflexions concernant le rapport pour un investissement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la pose d'une climatisation en toiture du bâtiment des Addoz 21a (la crèche des Addoz). En introduction, il souhaite être clair, il n'est pas opposé à prendre les mesures nécessaires pour permettre aux enfants de la crèche de faire leur sieste dans des conditions acceptables en cas de canicule, quelque chose de plus en plus fréquent dû aux changements climatiques. Au contraire, il soutient de tout cœur un tel investissement. Le rapport

présenté au Conseil général est malheureusement incomplet. Au moment de l'achat de cet immeuble en 2012, le fait que la toiture était en très mauvais état était déjà constaté et la commune a demandé une réduction du prix de vente de plusieurs dizaines de milliers de francs en conséquence. Cet immeuble était construit en 1984 et les normes de construction des années 80 ne sont pas ce qu'elles sont aujourd'hui. Particulièrement, concernant l'isolation thermique. Une investigation à ce sujet va certainement démontrer une déficience importante de l'isolation. La conséquence de cette situation est une facture de chauffage plus élevée en hiver et une situation de chaleur plus importante en été. Si la commune souhaite promouvoir des rénovations durables et écologiquement responsables, la rénovation de la toiture de la crèche devrait être une priorité, avec une attention particulière à une isolation adéquate et conforme aux normes d'aujourd'hui. Ceci permettrait un meilleur confort pour les enfants et les employés et en même temps réduirait les charges de cet immeuble. Le projet de poser de climatisation sur la toiture de l'immeuble aura des conséquences inverses avec une augmentation des charges d'électricité. En plus, envoyer les ouvriers sur une toiture déjà dans un état critique comporte de sérieux risques de créer des problèmes supplémentaires, entre autre une dégradation supplémentaire de l'étanchéité de la toiture. Un dernier détail, un investissement de plus-value, comme la pose d'une climatisation peut être compensé par une augmentation de loyer. Ceci peut être vu dans un premier temps comme un avantage pour la commune. Mais à y réfléchir, les charges et le loyer seront augmentés suite à ces travaux, ce qui va mettre la crèche dans une situation plus difficile financièrement. La réfection d'une toiture en fin de vie est un entretien usuel et une augmentation de loyer n'est pas admissible, et en même temps les charges pour la crèche diminueront. Cette option va permettre à la crèche d'investir autrement ces moyens financiers pour assurer une prise en charge de qualité de nos enfants. En conclusion, pour toutes ces raisons, il propose d'amender le rapport comme suit : « une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la rénovation de la toiture du bâtiment des Adozz 21a ». Ceci pour permettre aux travaux d'être entrepris dans le plus bref délai. Ensuite, le Conseil communal peut proposer un Conseil général un rapport complémentaire à la prochaine séance pour assurer que le financement est suffisant pour couvrir la rénovation de la toiture. L'acceptation de ce rapport comme il a été présenté, va augmenter les frais de rénovation de la toiture par la nécessité de démonter et remonter la climatisation en toiture, et ceci dans un avenir très proche. Cet investissement plus élevé, ne peut pas être compensé par une augmentation de loyer. Il demande de ne pas mettre un sparadrap sur une jambe de bois ou un taco sur une route pourrie, mais de prendre les mesures dans le bon ordre pour résoudre cette situation. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. D. Schürch répond premièrement aux groupes et les remercie de leur soutien. Au niveau du prix, il dit qu'il faut relativiser parce que n'est pas uniquement le prix de la climatisation, mais toute son installation, y compris le perçage des murs, l'installation de la tuyauterie pour refroidir les différentes pièces selon les besoins. Au sujet de l'intervention de M. B. Thomson, il dit, qu'à l'époque, un dédommagement avait été demandé au vendeur lorsqu'il y a eu des problèmes d'étanchéités et que la Commune a touché environ CHF 40'000.00. S'il faut refaire totalement ce toit, en l'isolant correctement, c'est en tout cas trois fois plus cher, voire quatre fois, et ceci n'est pas encore mis dans les projets d'investissements. Par rapport à l'ensemble des projets en cours pour les bâtiments, presque toutes les billes de 2018 sont mises dans le parascolaire. Il y aura encore deux, trois grands projets, entre autre le collège de Vauvilliers et sa toiture du côté est. Pour la crèche, il faudra encore attendre un peu, ce n'est pas la plus grande priorité. Par contre, pour la crèche, la priorité est d'avoir une température correcte pour les utilisateurs et en particulier les enfants. La proposition qui est faite ce soir n'est pas tout à fait un sparadrap, mais c'est un instrument utile qui va permettre aux enfants et tout spécialement aux bébés ainsi qu'au personnel d'être dans de bonnes conditions de travail. Il ajoute qu'il comprend très bien la remarque M. B. Thomson et que cela ne veut pas dire que ce dossier ne fait pas partie des préoccupations du Conseil communal, bien au contraire. Il est conscient qu'il va falloir s'en occuper un jour. Bien sûr qu'il serait mieux de refaire ce toit et éventuellement de mettre une climatisation moins dimensionnée que celle qui sera installée. Mais pour l'instant, la réfection du toit n'a pas été mise dans les possibilités d'investissement, ni en 2019, ni en 2020. Pour information,

et cela la Commission de gestion et de finance le sait, les propositions qui viennent pour l'ensemble de son service tablent sur environ 6 mio de francs d'investissements, ce qui n'est pas possible et c'est là que l'exécutif doit trancher.

M. B. Thomson remercie M. Schürch de sa réponse, mais il trouve que cette situation mérite un investissement d'urgence pour assurer la qualité de la prise en charge des enfants. Il comprend bien les autres charges de la Commune, mais reste convaincu que Boudry fonce droit dans le mur avec cet investissement irréflecti. L'entreprise qui a posé ce devis pour ces travaux est irresponsable. Pour terminer, il aimerait connaître l'avis de l'architecte communal sur la durée de vie de cette toiture.

M. D. Schürch lui dit que l'avis de l'architecte communal est relativement clair, il reçoit une enveloppe qu'il doit utiliser au mieux et il pense que ce toit peut encore tenir quelques années. De ce fait, il considère qu'il est possible de faire ces travaux. Ce toit n'est pas complètement fichu. Lorsque M. B. Thomson a parlé de risques pour des ouvriers, il aimerait dire que ce n'est pas la charpente qui pose problème et que l'isolation est quand même relativement bonne, dans le sens qu'elle a été refaite par l'intérieur lorsque ce bâtiment a été rénové. Le vrai problème pour ce toit, c'est plutôt l'étanchéité. Malheureusement, il y a d'autres priorités dans d'autres bâtiments, c'est comme ça. Il est assez bien placé pour le dire, en tant que responsable des finances, car lorsqu'il reçoit les gens et qu'ils leur demandent de réduire d'un mio de francs ou de CHF 500'000.00 dans leur secteur, c'est comme ça que cela se passe, car il n'est pas possible d'inventer des moyens qui n'existent pas. Il rappelle aussi que le Conseil communal s'est engagé, dans son programme de législature, à réduire la dette de 4 à 5 mio de francs, programme que le Conseil général a accepté et lorsque que le Conseil communal s'engage à faire certaines choses, il veut les respecter.

M. D. Schürch indique que le Conseil communal combat l'amendement de M. B. Thomson.

Au vote, l'amendement est refusé à une voix contre douze et douze abstentions.

Au vote, le rapport est accepté à douze voix contre une et douze absentions.

**6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour entamer la révision du plan d'aménagement local (PAL)**

M. J.-P. Leuenberger souhaite tout d'abord donner le contexte. La Loi sur l'aménagement du territoire est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2004. Les cantons doivent réviser leur plan directeur cantonal jusqu'en 2019. Le Canton de Neuchâtel l'a fait, il l'a transmis pour approbation à la Confédération. Le Canton planche pour deux choses, 200'000 habitants et 100'000 emplois à l'horizon 2030 – 2040. Pour cette révision des plans d'aménagements, le canton a décidé de diviser ce canton en six régions. Boudry fait partie de la communauté urbaine du Littoral (COMUL) qui elle a déjà révisé son plan directeur régional. Le prochain pas est d'établir un plan d'aménagement local par commune. Les communes sont donc indépendantes pour réviser leur plan d'aménagement local et pour certains thèmes, tels que le tourisme ou l'économie, il y a certains projets communs. Il y a aussi des travaux communs pour coordonner les frontières communales. Le plan d'aménagement de Boudry a été établi en 1976, il a été révisé 20 ans plus tard. Une révision partielle, en l'occurrence de la Basse Ville, a eu lieu en 2008. En raison de la loi, mais aussi de la vétusté des instruments, du plan en soi et des règlements, Boudry est obligé de revoir son plan d'aménagement local. Voilà les raisons pour lesquelles Boudry commence déjà aujourd'hui à réviser ce plan et ainsi arrivera à terminer selon les délais demandés. Bien entendu, ce plan ne sera pas que l'affaire des Conseillers communaux et des Services techniques, mais aussi des Commissions. La Commission de l'urbanisme par exemple a été interpellée à ce sujet pour pouvoir

étoffer le nombre de personnes participant à l'élaboration du plan de notre commune. Toute cette révision sera évidemment documentée en information, tout au long des travaux qui seront effectués jusqu'à la fin, il espère en 2024.

Rapport de M. J. Buschini de la Commission de gestion et des finances. Au vote, ce rapport a été accepté à l'unanimité.

M. N. Rousseau, au nom du PS, déclare qu'il a pris connaissance du rapport relatif à un crédit de CHF 100'000.00 pour la révision du plan d'aménagement local. Il remercie les autorités de la qualité de ce rapport, précis, complet, et qui concerne une question vitale pour l'avenir de notre Ville, son aménagement pour les vingt à trente ans à venir. Cette révision est indispensable, elle découle d'abord des exigences fédérales et cantonales, mais aussi de la nécessité d'adapter notre territoire au développement rapide de notre ville ces derniers temps. Il n'aura d'ailleurs échappé à personne que, d'après le dernier recensement cantonal, elle a gagné plus d'habitants que toutes les autres communes ! Le premier crédit demandé ici lui paraît raisonnable. Il concerne un certain nombre d'études importantes et indispensables à la révision ultérieure du plan d'aménagement local. Certes Boudry dispose de services capables de mener eux-mêmes certaines de ces études, mais d'autres requièrent des compétences très pointues et spécialisées dont seuls disposent des entreprises extérieures, il pense par exemple à l'analyse du système d'égouts. Cela dit, il demande ici que par souci d'économie, la Ville cherche autant que possible à utiliser ses propres services. Il relève au passage avec satisfaction qu'en ce qui concerne d'autres problèmes comme le trafic ou la protection contre les risques naturels, Boudry a déjà pris les devants et qu'elle dispose par ailleurs déjà d'un solde d'ancien crédit de CHF 80'000.00. En comparaison avec d'autres communes du canton, la somme qui est demandée ici apparaît donc raisonnable et crédible. Il rappelle aussi qu'elle est censée couvrir les frais allant jusqu'à mi-2020. En ce qui concerne les phases 3 et 4 du plan telles que les autorités les présentent aujourd'hui, il estime aussi raisonnables les dépenses proposées, eu égard à l'enjeu de l'exercice. La révision complète du plan d'aménagement et de son règlement, voilà une tâche d'importance pour laquelle il vaut la peine d'investir. De toute façon, le Conseil général aura chaque fois à se prononcer sur les dépenses projetées. Enfin, et sous réserve d'une éventuelle fusion de commune qui amènerait à revoir sa position, en ce qui concerne les organes qui piloteront tout le processus, il est d'avis qu'il serait inutile de créer une nouvelle commission spéciale, ce qui surchargerait beaucoup le travail des personnes concernées. La Commission d'urbanisme pourrait parfaitement remplir cette tâche, d'autant plus qu'elle connaît bien les problèmes en cause. Cela dit, il serait possible ou même, il faudrait y adjoindre des personnes extérieures, par exemple, des Conseillers généraux, des spécialistes de tel domaine ou des habitants de la Ville intéressés par le sujet. Mais il ne faut pas non plus trop surcharger cette Commission, plus elle est nombreuse, plus les décisions sont parfois difficiles à prendre. En résumé, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 100'000.00 qui lui est demandé ici. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. V. Berger, au nom du PLR, dit qu'il n'est pas du tout réfractaire à la demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 qui est présentée ce soir pour entamer la révision du plan d'aménagement local. En effet, la dernière révision remonte à 22 ans, c'est une adaptation obligatoire aux cadres légaux et aux normes en vigueur. Il pourrait ainsi disposer d'instruments de planification et de gestion efficace pour les 15 prochaines années. Les informations données dans le rapport ainsi que la présentation faite par notre excellent aménagiste communal lors de la séance de groupe ont permis de répondre aux nombreuses questions qu'il avait à ce sujet. La situation actuelle décrite dans le rapport ainsi que les objectifs et les différentes phases du processus sont clairs et précis. Le travail effectué en interne pour définir les phases de ce processus a même fait office de référence pour les autres membres de la COMUL et il ne peut que féliciter tous les acteurs qui se sont impliqués jusqu'à présent dans ce projet. Le PLR est donc confiant que le projet sera mené à bien, que les coûts annoncés seront maîtrisés et propose donc d'accepter cette demande.

M. J. Buschini, en son nom, s'étonne de ce que vient de dire M. V. Berger par rapport au fait que l'aménagiste communal soit allé dans une séance du groupe PLR. Il pense que les employés communaux n'ont pas à faire ce genre de chose, que cela les surcharge inutilement.

M. D. Schürch précise que ce dernier avait aussi proposé de venir dans la séance de groupe du PS et que c'est lui qui a décidé que cela n'était pas forcément nécessaire. L'aménagiste communal avait l'idée de traiter les deux groupes de manière égale.

M. J.-D. Böhm, en son nom, dit premièrement qu'il est pour. Par contre, comme cela a été présenté lors de la séance de groupe par l'aménagiste communal, il a été relevé qu'il y aurait des contraintes communales et également privées. S'il y a des contraintes pour les privés et pour la commune, il trouve qu'il serait bon d'adapter le Règlement qui sera édicté, de prévoir plusieurs postes pour éviter les nombreuses dérogations connues dans la Ville et Commune de Boudry pour tous les bâtiments qui sont construits. Si ce n'est pas pour des gabarits, c'est pour la lumière, si ce n'est pas pour la lumière, alors il est possible de déborder sur la route, bref il y a d'innombrables dérogations. Il aimerait bien que ce nouveau règlement, soit un règlement fiable et qu'il n'y ait pas toujours la possibilité de modifier des choses au gré du vent, au gré de la personne qui construit ou au gré de l'emplacement.

M. J.-P. Leuenberger lui dit qu'il a noté cette remarque et que les outils sont désuets. Evidemment qu'il tentera de faire un règlement beaucoup plus directif mais comme chacun le sait, toute règle a son exception.

M. J.-D. Böhm formule une autre question. Il demande à quoi cela sert de dépenser de l'argent si c'est déjà en partant de l'idée que tout règlement a des dérogations.

M. J.-P. Leuenberger répète qu'en effet toute règle a des exceptions, mais que le règlement sera soumis au Conseil général et qu'il sera ainsi possible de l'étudier, de l'amender, de le détruire et d'en demander un nouveau, etc. Il demande d'avoir confiance.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

**7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 130'000.00 ayant pour objet l'assainissement d'armoires électriques à basse tension et l'installation de compartiments supplémentaires pour l'éclairage public.**

M. P. Quinche déclare que ce sont des travaux agendés chaque année pour pérenniser l'entretien du réseau électrique basse tension, moyenne tension et de l'éclairage public. Il fait remarquer qu'il y a maintenant systématiquement une armoire complémentaire qui est prévue, d'un côté pour rendre indépendant l'entretien de l'éclairage public et d'un autre côté pour des questions de sécurité pour les intervenants. Il aimerait encore préciser, qu'en page 1 dans le préambule, projet armoires BT « Les 4 armoires sélectionnées sont soit en mauvais état (fissurées) soit elles ne sont pas encore équipées de réglettes AVEC, et non sans, protections des barres cuivre conductrices. », cela signifie que les armoires n'en avaient pas encore et donc qu'il s'agira de les équiper avec ces protections des barres cuivres conductrices. La lecture de cette phrase pouvait être équivoque.

Rapport de M. J. Buschini de la Commission de gestion et des finances. Au vote, ce rapport a été accepté à l'unanimité.

M. B. Geiser, au nom du PLR, dit que le groupe a étudié avec attention cette demande de crédit de CHF 130'000.00 pour l'assainissement d'armoire électrique à basse tension, ainsi que l'installation supplémentaire pour l'éclairage public. Les armoires à changer étant en mauvais état ou non encore équipée de réglettes de protection des barres de cuivre conductrices, il est apparu nécessaire d'accepter ce crédit, aussi pour la protection des employés. Le PLR acceptera ce point de l'ordre du jour, dans sa majorité. Il remercie l'assemblée de son attention.

Mme M.-J. Weber, au nom du PS, dit que le groupe a étudié avec attention ce rapport. Au vu de la vétusté de ces armoires électriques, il n'y a pas d'autres solutions que de les remplacer. Cependant un de nos conseillers généraux s'étonne que cet assainissement ne soit pas pris en charge par Eli 10 SA. Ce rapport sera accepté par une majorité du parti socialiste.

M. P. Quinche précise que ces coûts ne peuvent pas être pris en charge par Eli 10 SA parce que les installations appartiennent à la Commune. Eli 10 SA n'est que le gestionnaire du réseau.

M. N. Rousseau, en son nom, dit qu'il croit savoir qu'une de ces armoires a été endommagée par un automobiliste malveillant. Il demande si la Commune, dans ce cas-là, poursuit d'office pour récupérer au moins la moindre.

M. P. Quinche lui répond qu'effectivement, la Commune poursuit d'office. La plainte a été déposée, mais malheureusement dans ce cas précis, la peinture présente sur cette armoire n'a pas donné les indices nécessaires pour retrouver la voiture qui avait bousculé cette station. Il profite d'avoir la parole pour dire qu'au sujet des jeux de Vauvilliers qui ont subi des dégâts, l'enquête a été rondement menée. Grâce à des indices donnés par un citoyen, l'agent de sécurité et lui-même ont pu inciter la police neuchâteloise à investiguer à fond. Ils ont déjà retrouvé deux auteurs, qui ont avoué, et quelques-uns doivent encore être questionnés. Il peut déjà confirmer que les assurances des parents vont assumer. Il ajoute qu'il y a même un de ces jeunes qui propose ses services à la commune pour s'amender lui, parce qu'il est mineur, et que ce sont ses parents qui sont pénalisés par les assurances.

M. D. Schürch aimerait ajouter une précision. Par rapport au courrier qui a été lu en début de séance, il dit que ces jeunes n'ont pas été « déportés ».

M. A. Sandoz, en son nom, à une question pratique qui concerne les accidents entre véhicule et les armoires électriques. Il pense que cela peut à nouveau arriver demain, contre une armoire neuve. Sachant que les frais de fouille sont déjà importants, il se demande s'il ne serait pas possible d'installer un piquet ou une protection quelconque. Ce qui aurait comme résultat que les dégâts seraient plus importants sur la voiture que sur la borne.

M. P. Quinche lui répond qu'effectivement il a demandé à Eli 10 SA de prendre les mesures nécessaires afin de pouvoir planter quelques poteaux, voire un ou profil métallique de type DIN.

M. Ch. Moreau, en son nom, dit qu'il sait que les armoires appartiennent à Boudry, mais le mandat a été donné à Eli 10 SA de gérer l'électricité. Il se demande si le gestionnaire ne devrait pas aussi entretenir les armoires. Il trouve que plusieurs se trouvent dans un état qui n'est pas terrible.

M. D. Schürch lui répond que c'est bien à la Commune d'entretenir ces armoires, c'est son réseau. Cependant, il faudrait changer quatre armoires par année pour les maintenir dans un état correct. Si cela n'a pas été fait ces dernières années, c'est parce que c'est la première chose qui a été reportée quand il a fallu mettre en place la planification des investissements. Par exemple, certaines années, seulement deux ont été remplacées. Toutefois, il faut aussi relativiser, ce n'est pas parce qu'il y a un peu de mousse sur les armoires que ce qu'il y a dedans est fichu.

20h00, arrivée de M. S. Agbaro et de M. A. Servais.  
Il y a 28 conseillers présents, la majorité absolue est à 15.

M. B. Thomson, en son nom, au sujet de la photo en page 1, route de la Gare 15. Il demande si cette armoire concerne les nouveaux bâtiments. Si oui, il aimerait savoir pourquoi ces dernières ne sont pas mises aux normes lors de la construction.

M. P. Quinche lui dit qu'il ne peut malheureusement pas lui répondre, car il n'était pas en charge du dossier.

Mme G. Frei, en son nom, demande à M. P. Quinche combien il y a d'armoires sur le territoire communal.

M. P. Quinche lui répond qu'il y en a énormément. Il avait pourtant regardé avant la séance pour pouvoir donner le chiffre exact, mais il l'a oublié. Il ne se rappelle pas si c'est de l'ordre de 5000 ou 1200. Heureusement, comme l'a dit M. D. Schürch, il y a maintenant un plan de renouvellement qui a été libéralisé par rapport aux contraintes financières. En effet, Boudry en tant que propriétaire du réseau doit entretenir ces armoires. Ce sont vraiment des choses qu'il n'est pas possible de galvauder. Si la Commune souhaite se libérer de ces choses-là, il faut vendre le réseau électrique et ainsi il n'y aura plus d'investissement. Le propriétaire du réseau a le devoir d'alimenter les clients potentiels, cela fait partie de la Loi. Il pense qu'il aura certainement l'occasion d'en reparler pendant sa présence à ce Conseil.

M. D. Schürch ajoute qu'il faut changer ses armoires tous les 30 ans, à raison de quatre par année, cela donne le nombre d'armoire basse tension que Boudry possède.

Au vote, le rapport est accepté à 24 voix et 3 absentions.

**8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'400'000.00 ayant pour cadre un programme d'entretien des routes sur le territoire communal**

Mme M. Braghini dit que c'est un gros montant qu'il va falloir voter ce soir. Ce rapport est le fruit d'un travail de longue haleine et d'analyses faites par l'ingénieur communal ici présent. Elle tient à le remercier chaleureusement pour l'excellent travail fourni. Lors du Conseil général de l'année passée, M. P. Meisterhans avait interpellé le Conseil communal au sujet de l'état des routes. C'est vrai que c'est une réalité qui les préoccupe. Il faut assainir ces routes. Au mois de décembre de l'année passée, le Conseil général a déjà voté dans le budget des investissements la première tranche (CHF 800'000.00) sur ce montant total, donc CHF 2'400'000.00, prévu sur trois à cinq ans.

Rapport de M. J. Buschini de la Commission de gestion et des finances. Au vote, ce rapport a été accepté à l'unanimité.

Mme M.-J. Weber, au nom du PS, déclare que le parti a bien pris connaissance de ce rapport et en remercie les auteurs. Elle constate que déjà 20% des routes sont dans un état critique. Il est temps de prendre des mesures et de donner les moyens financiers à la Commune afin de pouvoir remettre en état les routes, mais aussi de les entretenir. Cela permettrait aussi d'approcher d'autres partenaires afin de réaliser des chantiers communs. Le but étant de faire des économies et de réduire les désagréments pour la population. Ce rapport sera donc accepté à l'unanimité par le groupe du parti socialiste.

M. B. Geiser, au nom du PLR, dit que cette demande de crédit d'engagement de CHF 2'400'000.00 pour l'entretien des routes sur le territoire communal a retenu toute l'attention du groupe. Il a appris avec satisfaction qu'en plus du rapport, il était étudié la possibilité de prévoir et intégrer un allumage public économique au-delà des ampoules LED, soit par une interruption la nuit et/ou seulement des allumages lors des passages des voitures ou des piétons. De plus, la rue Oscar-Huguenin sera réparée en partie avec les subventions cantonales. Il pense à l'unanimité qu'il est nécessaire de procéder à ces entretiens afin de conserver des routes dans un état satisfaisant pour les prochaines années. Sans intervention, l'état des chaussées se dégraderait de 20% environ ces dix prochaines années. Profiter des chantiers ouverts pour y intégrer les conduites d'eau, d'électricité, du PGEE, du gaz, du téléphone, de la télédistribution, etc. est ressenti très positivement. Certes, il s'agit de sommes importantes mais nécessaires et sur plusieurs années. De plus, judicieusement intégrées. Le PLR acceptera ce crédit d'engagement à l'unanimité. Il remercie l'assemblée de son attention.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

9. **Rapport du Conseil communal en réponse à la motion déposée par le groupe PLR intitulée "participer au programme Easyvote"**

M. D. Schürch dit que le Conseil communal considère que cela vaut la peine d'essayer, puisque que ceci n'engage pas, financièrement, de montants trop importants. Plusieurs communes ont testé, certaines ont stoppé relativement rapidement, mais il croit que toute promotion de la vie civique auprès de la jeunesse est intéressante et c'est dans ce sens-là que le Conseil communal répond positivement à cette motion du groupe PLR.

M. N. Rousseau, au nom du PS, déclare que le groupe avait déjà accepté ce rapport lors d'une discussion. Le problème est important, la participation des jeunes. Il n'est pas totalement convaincu que ce système suffira à élever le taux de participation de manière significative, mais enfin tous les moyens sont bons et la dépense est relativement minime. Il demande simplement au Conseil communal de faire régulièrement un point de la situation pour voir, s'il vaut la peine à terme, de continuer l'exercice. Il va de soi que s'il est remarqué que c'est une réussite, il ne s'opposera pas à ce qu'il soit poursuivi.

M. L. Magnin, au nom du PLR, dit que chacun a pu prendre connaissance du rapport du Conseil communal suite à la motion déposée par le PLR concernant la participation au programme Easyvote. En préambule, il remercie le Conseil communal pour l'objectivité des propos du rapport et de la mise à disposition des chiffres et compte rendu sur le sujet. Pour celles et ceux qui décortiquent la brochure fédérale, c'est indiqué en première page que le programme est mis sur pied par les jeunes et pour les jeunes et ce, dans une neutralité politique. Effectivement, il s'agit de motiver et d'encourager aux devoirs civiques les jeunes citoyens de la commune. Il dit qu'il a passé par la case du lycée et il peut affirmer qu'il faut maintenir les efforts pour encourager les jeunes au modus vivendi de la politique. De ce fait, il encourage aussi le Conseil communal, lors de la cérémonie annuelle de réception des nouveaux citoyens et citoyennes de la Commune, de passer aussi le message sur l'existence du programme Easyvote, afin que les jeunes soient tenus au courant. Ceci dit, c'est aussi à chaque conseiller général de faire de la publicité auprès des jeunes, que ce soit des amis ou des connaissances, au sujet de ce programme, afin que le fonctionnement soit maximisé. Il pense que, bien évidemment, chacun a compris que le groupe PLR, initiateur de la motion, soutient la conclusion du Conseil communal et par conséquent qu'il soutient l'adhésion de la commune au programme Easyvote étant donné que la dépense financière au budget est de très faible incidence. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. R. Dubois, en son nom et sans revenir sur le fonds du rapport qu'il soutient pleinement, souhaite faire une petite remarque formelle. Il lui semble que ce rapport est un rapport d'information qui ne devrait donc pas faire l'objet de vote étant donné que ce qu'il propose n'est pas de la compétence du Conseil général.

M. D. Schürch dit qu'une motion doit être classée. Il faudra donc voter le classement de la motion.

M. J.-D. Böhm, en son nom, dit qu'il est pour cette motion et trouve bien que le Conseil communal ait pris la décision de s'engager. Il se pose juste la question, au sujet de l'idée émanant de certains groupes politiques suisses de faire voter les jeunes déjà à 16 ans, de savoir ce qu'il faudra faire pour encourager ces jeunes-là à voter ? Des dessins animés ?

M. R. Dubois, en son nom, fait une remarque à son préopinant. Il dit que tous les jeunes de 16 ans ne s'informent pas uniquement par des dessins animés.

Au vote, le classement de cette motion est accepté à l'unanimité.

## **10. Informations du Conseil communal**

Mme M. Braghini répond à la question de M. B. Thomson posée lors de la séance du Conseil général du 26 juin 2017 au sujet de la déchetterie de La Croix. Cette réponse a été établie en collaboration avec les autres communes du COPIL, donc Milvignes et Cortaillod. Elle dit que la déchetterie est construite sur la tranchée couverte de l'autoroute et la parcelle est frappée d'une interdiction de construire. La partie parking, jusqu'aux quais, doit être disponible pour l'OFROU en tout temps, ceci en cas de travaux urgents à effectuer sur la tranchée. D'ailleurs, une convention à ce sujet a été signée au préalable. Par contre, la partie Nord sur laquelle sont réalisés le bâtiment, les quais et entreposés les bennes, constitue la limite de ce qui peut être construit. Réaliser un toit qui abriterait les usagers des intempéries de manière efficace, tout en tenant compte d'une hauteur pouvant accommoder l'intervention d'engins de manutention et de levage, demanderait une statique complexe et, bien entendu, un investissement financier bien plus important. L'objectif était de diminuer quelque peu l'impact en aménageant de petits abris, tant pour les usagers que pour le personnel. Quant aux bennes, elles sont munies pour la grande majorité de couvercles pouvant être abaissés rapidement hors des heures d'ouverture ou lors de fortes intempéries. Seules les bennes des déchets inertes, de la ferraille et du verre usagé n'ont pas de couvercle. Pour les déchets inertes, dont la mise en décharge est facturée au poids, la présence d'eau peut effectivement avoir un effet négatif, tout en gardant à l'esprit que cette matière a un pouvoir d'absorption limité. En outre, il convient de rappeler que les ridelles de ces bennes ne sont qu'imparfaitement étanches, permettant ainsi d'éviter une importante stagnation des liquides et limitant de fait les possibilités d'absorption des matériaux. A contrario, pour la ferraille et le verre usagé, toute présence d'eau résiduelle lors du pesage aura un effet financier positif, vu le niveau de valorisation élevé de ces matières. Il en est de même pour le papier, le carton, le PET, l'aluminium et les flaconnages en plastique, quand bien même ces matières sont conditionnées dans des bennes à couvercle. Restent les déchets verts, le bois usagé et les objets encombrants : ils sont dans des bennes à couvercle dont le niveau de rotation est élevé. On peut donc aisément en conclure que l'exposition potentielle des matières aux intempéries n'a pas d'impact financier adverse sur l'exploitation de la déchetterie. On constate donc que les choix de construction répondent au mieux aux nombreuses contraintes du site, tout en offrant une infrastructure de qualité pouvant assurer une exploitation efficiente.

M. D. Schürch fait une remarque au sujet d'un article paru dans la presse du jour. La communauté yéniches suisses va certainement revenir sur notre territoire pendant l'été, pour une durée d'environ

un mois. Ce sont des gens avec qui les autorités de Boudry ont eu des très bons contacts l'année passée et qui n'ont créé aucun problème. Ils devraient retrouver la zone de Perreux qui se situe à l'extrême ouest du site, endroit où ils s'étaient déjà installés l'année passée. Boudry a été interpellé par le Canton en attendant que le site de Vaumarcus soit terminé. Il tient à rassurer la population, cette communauté ne posent vraiment aucun problème pour la collectivité et ne doit pas être confondue avec d'autres communautés.

M. J.-P. Leuenberger déclare que lors des intempéries de ce début d'année, l'Areuse a bien débité ses m<sup>3</sup> d'eau. Toutefois, il n'y a pas eu que les abords de l'Areuse qui ont subi des dégâts, mais aussi le vieux bourg et le versant côté ruelle Marfaux. Il montre quelques images concernant un glissement de surface afin que chacun soit informé. A terme, il dit que ce glissement impliquera sûrement des interventions qui ressembleront beaucoup à celles faites en 2014, acceptées par ce Conseil. Sur les photos, une fente est visible, la preuve que cela a bien bougé. Il présente également un graphique où la zone du versant du vieux bourg, côté Areuse, est colorisée en couleur rouge, donc représentant un danger très important. Les probabilités et les conséquences, discutées lors d'une séance avec les services techniques, le géologue cantonal ainsi qu'un délégué de la Confédération, sont des glissements superficiels spontanés et/ou des glissements permanents profonds. Trois variantes ont été proposées pour intervenir sur cette colline. La première consiste à se positionner de l'autre côté et observer. L'effet est nul, mais il est possible de faire un dessin de l'évolution. La variante 2 comprend un soutènement avec une paroi d'unité clouée. C'est ce qui avait été fait en 2014. La variante 3 consisterait en une extension de la paroi sur toute la longueur, à partir de là où cela avait été construit jusqu'à la Tour Marfaux et à un renforcement du lit de l'Areuse. Aujourd'hui, dans le virage du lit de l'Areuse, il y a un mur et il s'agirait de le refaire et de le fortifier. Les coûts sont les suivants : variante 1 = CHF 10'000.00, variante 2 = CHF 675'000.00, variante 3 = CHF 1'500'000.00, avec un soutien de l'Etat et de la Confédération s'élevant jusqu'à 70%. M. J.-P. Leuenberger dit que sa préférence va à la 3<sup>ème</sup> variante qui serait la plus durable, mais il précise que cette présentation est une information. Il ajoute encore que sur la partie qui avait été consolidée en 2014, il n'y a pas eu un millimètre d'écart suite aux intempéries. Donc la solution votée à l'époque, et il demande à l'assemblée de se souvenir que cela n'avait pas été facile de choisir entre les piquets verticaux et les horizontaux, a été une très bonne solution. Cela a tenu ! Il montre encore un tableau des avantages et inconvénients de chaque variante, ajoute que pour l'instant, il n'y a pas d'argent pour ce projet et qu'au moment où il sera décidé d'intervenir, il faudra encore se demander si les privés participent ou pas. Il remercie l'assemblée pour son attention.

M. P. Quinche dit qu'il y a eu, en ce début d'année, à deux reprises, des crues de l'Areuse. La première et la deuxième crue ont été maîtrisées parce que la nature a été bienveillante avec Boudry. Mais il a quand même fallu mettre sur pied la cellule ORCAN pour la première fois, cellule à laquelle il a été convié pour des décisions stratégiques. C'était une belle expérience et il tient surtout à remercier la participation du personnel communal, que cela soit les travaux publics, par ses cadres, la police neuchâteloise, l'agent de sécurité et le service du feu. Tous ont œuvrés ensemble pour réussir à bien maîtriser la situation, à préserver et à protéger les abords de l'Areuse, pas seulement afin que les murs soient préservés mais surtout aussi, pour que la population, curieuse comme elle est, ne prenne pas de risques inconsidérés. Cela a aussi démontré que les forces internes de la Commune étaient capables de se réunir pour agir à bon escient. Il faut aussi savoir que ces événements vont devenir un peu plus fréquents d'après les spécialistes. Tous les deux ans, il pourrait y avoir une crue sur l'Areuse. Le réchauffement climatique est bien là, quoiqu'en dise M. Trump. Il remercie l'assemblée de son attention.

## 11. Questions

Mme E. Buschini, en son nom, demande s'il existe un nouveau projet de décoration pour le rond-point des Buchilles. En effet, elle l'emprunte plusieurs fois par jour et sait que c'est un atelier de Perreux qui avait demandé à pouvoir le décorer, mais elle trouve que cela fait maintenant longtemps que cette voiture est là.

M. J.-P. Leuenberger lui répond qu'il abonde dans son sens. En effet, cette voiture commence d'être vraiment rouillée. Il y a eu un autre projet en lien avec « 2017 Boudry en vedette », c'était une grosse truite en bois, mais elle était tellement grande qu'elle n'a pas pu être installée. D'ailleurs cette initiative n'émanait pas de la commune, mais du comité ad hoc. Il pense que cette voiture va disparaître à terme, mais il n'a pas encore vraiment eu l'occasion de se pencher sur son remplacement.

M. B. Thomson, en son nom, tient à s'excuser de s'être emporté toute à l'heure. Mais, en même temps, il est très agacé par la dégradation continue de la tenue de ce Conseil. Les membres du Conseil général ne sont plus capables de lever la main sept ou huit fois par soirée pour être comptés lors de votation, même si l'exercice est bon pour la santé. Il faut normalement être équipé de deux questeurs pour les votations et ce soir, il n'y en a qu'un seul, sans même un remplaçant. De plus, il n'est pas possible de compter jusqu'à douze sans nécessiter un recomptage. Enfin, il faut changer la liste des présences car certaines personnes arrivent avec plus d'une heure de retard. Il se demande si cela ne serait pas une bonne idée de donner un cours de perfectionnement aux membres du Conseil pour fonctionner en paix.

M. K. Atchade dit qu'il est membre du Conseil général tout comme M. B. Thomson. En sa qualité de président, il trouve qu'il leur appartient de répondre ensemble à ce genre de question. Typiquement, la manière de compter les votes, c'est une entente. Elle avait d'ailleurs déjà posé problème une fois, mais a été remise en place et il trouve que cela marche plutôt bien. Ce soir, il manque un questeur, il n'en avait pas été informé. Le deuxième questeur est normalement Mme Ch. Vogel-Oberlin qui est excusée, donc c'est un cas de force majeure. La seule fois où il a eu un doute, il a demandé de recompter les voix « pour » et il pense que c'est bien allé. Il demande à chacun d'essayer d'être tolérant les uns envers les autres. Il s'est vu confié la tâche de diriger les débats et il essaie de le faire au mieux, dans la sérénité et il tient volontiers compte de la remarque de M. B. Thomson. Il propose au bureau de discuter avec lui et de soumettre les propositions retenues à tout le Conseil général. Il dit qu'il faut essayer de mettre en place des choses pratiques et non des choses contraignantes, car c'est une politique de milice et non de professionnels, mais il vrai qu'il faudra aussi parler des absences et des arrivées. Il promet d'en discuter avec M. B. Thomson et donnera des nouvelles à la prochaine séance. Il demande si cela convient à l'assemblée. L'assemblée donne son accord.

M. C. Moreau, en son nom, demande s'il est possible d'obtenir un retour assez précis sur les travaux effectués dans les deux collèges. Il est vrai que ces rapports présentent une partie des frais et des travaux occasionnés, mais il souhaiterait avoir un aperçu des coûts réels, des surprises rencontrées et des avis des utilisateurs des locaux qui ont déjà été rénovés. La question concerne aujourd'hui spécialement les deux collèges, mais il trouve que cela serait bien de donner régulièrement un retour de ce qui s'est passé pendant les travaux, aussi pour d'autres objets.

M. D. Schürch lui répond quand dans les salles de classe, il n'y a pas tellement de surprise. Le problème qui existe et qui est bien connu, c'est le collège de Vauvilliers. Les premiers travaux concerneront le toit et c'est peut-être à ce moment-là qu'il sera possible de faire le tour du sujet et de donner un certain nombre d'indications. Il faut savoir que la partie est, en ossature bois et toit plat, est très mal isolée, avec des endroits où « des roses » passent à travers les parois. Il rappelle qu'il a été mis CHF 400'000.00 de côté pour entamer les travaux. Le Conseil général recevra les indications quand le

rapport sera établi pour ces rénovations. Il dit que ce n'est pas lui qui va le préparer, mais espère bien que cela sera son collègue M. J.-M. Buschini qui s'en occupera dès son retour. Pour l'instant, ce dernier se concentre déjà sur deux grands dossiers, la structure parascolaire et la vente de la ferme Bellevue. Vauvilliers viendra, c'est sûr, c'est le prochain « gros morceau ». Concernant un retour des travaux, il dit qu'il serait possible de faire une visite des salles qui ont été rénovées, si cela intéresse quelqu'un. Cela pourrait s'organiser avec le service de conciergerie. Pour sa part, il avoue qu'il visitait les collègues lorsque ses enfants étaient à l'école.

M. Ch. Moreau ajoute qu'il trouverait bien que ceux qui engagent des fonds, au nom des citoyens, puissent se rendre compte comment cet argent est investi, afin d'en être un peu plus conscients.

M. D. Schürch le rassure en disant que c'est bien investi.

M. A. Sandoz, en son nom, dit que le conseiller d'Etat M. A. Ribaux qualifierait son intervention certainement d'anecdotique, mais il tient à féliciter le Conseil communal de Boudry pour sa récente décision au sujet du salaire des apprentis. Il a, par ailleurs, été étonné d'apprendre que c'était dans ses compétences de décider, contrairement à l'Etat de Neuchâtel, de ne pas baisser le salaire des cinq apprentis. Cela dit, il est quasiment sûr que si cela avait dû être soumis au Conseil général, cette proposition aurait été adoptée. Il dit quasiment, car il n'aime pas ressasser le passé mais, fin 2016, le parti socialiste s'est battu, a vendu très chèrement sa peau, pour que la Commune de Boudry n'applique pas le nouveau barème de la fonction publique, sans succès. Mais là, il pense que cela aurait été accepté à l'unanimité. Donc, bravo au Conseil communal. C'est un petit investissement, mais au vu du battage médiatique que cela a fait, c'est très bien pour la commune de Boudry.

Quelqu'un dans l'assemblée lui demande où est sa question. Il sourit et dit qu'il s'attendait à cette remarque. En fait, il pensait que le Conseil communal allait donner cette information au point précédent et comme il ne l'a pas fait, il souhaite alors demander pourquoi le Conseil communal est-il si modeste ?

M. A. Servais, en son nom, demande si le Conseil communal peut donner des informations au sujet des suites de l'enquête concernant le vandalisme à la place de jeux de Vauvilliers.

M. P. Quinche dit que cela a été fait au point 7, avant qu'il arrive, et qu'il l'informera personnellement.

M. R. Dubois, en son nom, dit rebondir sur la remarque de M. A. Sandoz au sujet du salaire des apprentis. Il demande si la Commune est tenue par les décisions cantonales concernant les salaires, et si ce n'est pas le cas, pourquoi a-t-elle communiqué à ce sujet, alors que cela allait de soi finalement.

M. D. Schürch, dit que la Commune a adopté par analogie le statut de la fonction publique, c'est-à-dire le statut des fonctionnaires communaux et la grille salariale qui va avec. Et effectivement, le Conseil communal s'est distancé à trois reprises des décisions cantonales et de ce fait, aujourd'hui, la Commune a une grille salariale qui ne correspond plus à celle de l'Etat. Il pense aussi qu'il serait relativement malsain de dire aux citoyens de Boudry que la Commune suit l'Etat, alors que Boudry n'a pas les mêmes problèmes d'argent que le Canton. En plus de cela, pour les apprentis, il trouve que les montants sont quand même un peu ridicules. Pour Boudry, cinq apprentis, chacun peut facilement faire le total par année sur un budget d'environ 26 mio de francs. Il estime qu'il faudrait que la Commune fasse un déficit d'au moins 5 mio de francs pour éventuellement commencer à toucher à ces salaires-là.

